



GYMNASTIQUE



« LA BOURGUIGNONNE

REGLEMENT INTERIEUR

Mairie de Meursault
Place de l'Hôtel de Ville
21190 MEURSAULT

- ✓ Association affiliée à la FSCF (Fédération Sportive et Culturelle de France).
- ✓ Mail : labourguignonnemeursault@outlook.fr
- ✓ Site Internet : labourguignonnemeursault.jimdofree.com

Projet éducatif

- ✓ **Il est** ancré sur des valeurs humanistes, la Bourguignonne comme la **FSCF** contribue à l'épanouissement de la personne dans toutes ses dimensions. La fédération privilégie une vie associative propice au vivre ensemble, et joue à ce titre un rôle majeur dans la création de lien social. Dans un esprit d'ouverture et de respect, elle **accueille tous les publics**, chacun selon son niveau, son âge et ses aptitudes.
- ✓ Soucieuse de développer l'**autonomie** et la **prise de responsabilité des personnes** dans toutes les étapes de leur vie de pratiquant mais également de citoyen responsable, la Bourguignonne comme la FSCF offre à ses adhérents des perspectives pour l'avenir.
- ✓ Aussi, chacun peut évoluer à son rythme et chaque acteur de la vie associative peut trouver sa place grâce à son offre de formations fédérales mais aussi professionnelles.

REGLEMENT INTERIEUR

ADHESION

L'adhésion des membres actifs, se fait chaque année lors de l'inscription avec le paiement de la cotisation.

Le montant de la cotisation est fixé chaque année par l'AG. Dans le cas où un gymnaste ou un adulte quitte le club en cours d'année, les cotisations restent acquises à l'Association sauf cas exceptionnels validés par le conseil d'administration.

Chaque membre actif prend l'engagement de respecter les statuts.

1 - INSCRIPTION :

a - Formalités d'inscription

- Les parents des sections enfants et les adultes des autres sections doivent fournir dans les 15 jours qui suivent le début des activités tous les documents nécessaires à la constitution du dossier.
- Passé cette date, ou après les 2 séances d'essai, aucun enfant ou adulte ne pourra participer au cours.
- REINSCRIPTIONS ENFANTS : elles se font en fin de saison(avec une date limite fixée par l'association) avec une lettre d'engagement des personnes responsables.

En début d'année sportive : Il est possible de participer à 2 séances d'essai avant l'inscription définitive.(en fonction des places disponibles)

b – Cotisations

- Le montant des cotisations (option assurance « mini » incluse) est fixé par l'AG et figure chaque année en annexe au présent règlement. Le montant de la cotisation établi pour l'année comprend : la participation aux activités, l'assurance, l'adhésion à la FSCF et les frais de licence.

2 – ENTRAÎNEMENTS ENFANTS :

Ils ont lieu Salle de gymnastique du Centre Sportif Hubert Rougeot à Meursault) : de septembre à juin, sauf pendant les congés scolaires.

a - Arrivée en cours

- Les personnes responsables doivent accompagner les enfants jusqu'au vestiaire et s'assurer de la présence du moniteur ou de la monitrice dans la salle.
- L'accès à la salle est exclusivement réservé aux moniteurs et aux gymnastes en tenue.
- Les accompagnateurs doivent attendre dans la galerie.
- Les rencontres avec les moniteurs se font dans les vestiaires afin de respecter les entraînements de chaque section ainsi que par souci d'hygiène.
- Exception pour les cours Eveil de l'enfant : les parents peuvent être sollicités pour aider l'intervenant.
- Les entraîneurs doivent arriver 10 minutes avant l'heure du cours.

○

b. Présence aux cours :

- La participation des gymnastes aux entraînements doit être régulière et les horaires respectés :
- Le gymnaste ne doit pas arriver plus de 10 minutes à l'avance et doit repartir à la fin du cours.

c - Fin des cours

- Les personnes responsables doivent reprendre leurs enfants à l'intérieur du vestiaire à l'heure de fin de cours, excepté ceux ayant l'autorisation de repartir seuls ou avec d'autres adultes. (voir attestation dans dossier d'inscription).
- Les entraîneurs doivent s'assurer que tous les enfants sont repartis avec leur parent ou représentant légal.
- L'association n'est pas responsable des enfants avant et après les heures d'entraînements.

• d - RAPPELS

-
- L'association **n'est pas responsable** des objets perdus, volés ou détériorés pendant et après les entraînements ou lors des déplacements avec le club (les chaînes, montres, boucles d'oreilles.... sont à enlever avant les activités).

- Pour une bonne évolution du gymnaste et du groupe auquel il appartient, **une présence assidue** aux entraînements est exigée. Toute absence prolongée doit être signalée par mail à l'association

e - Périodes de vacances scolaires

- Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires sauf demande exceptionnelle des moniteurs.

f – L'adhésion à la Bourguignonne et la signature du règlement intérieur impliquent :

- Respect vis-à-vis des moniteurs (assiduité, pas de violence verbale ou physique)
- Respect des autres gymnastes et des différences
- Respect des horaires
- Respect du matériel. **Les enfants ne doivent pas utiliser le matériel en l'absence de moniteur.**
- Respect de soi-même (pas de dopage, pas de surentraînement)
- Respect des juges (ponctualité, pas de violence verbale)
- Respect des règlements
- Respect de l'équipe
- Les adhérents et leur famille ne sont pas autorisés à mettre, sur les réseaux sociaux, des photos avec d'autres personnes que leur propre enfant.

g- Utilisation du matériel :

- Le matériel est installé et rangé par chaque groupe, aux endroits prévus à cet effet.
- Aucune manipulation de matériel ne doit être faite sans l'accord et la présence de l'entraîneur.
- A l'issue de chaque séance, il veille à éteindre les lumières, fermer les portes

3 - TENUE VESTIMENTAIRE

a. Pour des raisons de sécurité :

- Les cheveux longs sont attachés correctement, pieds propres
- Bijoux et chewing-gum INTERDITS
- Téléphone portable posé dans une boîte pendant l'entraînement.
- Ne pas utiliser les agrès avant ou après le cours

- Ne pas pénétrer dans la salle de gymnastique sans l'accord de l'entraîneur.
- Les chaussures de ville et de sport sont interdites dans la salle de gym.

b- Pour les entraînements

- Un short/un survêtement + tee-shirt - un justaucorps
- Des kroumirs pour l'accès au praticable et aux agrès (blanches de préférence)

c - Pour les compétitions

- **La tenue gymnique d'une section est obligatoire et doit être uniforme.** Toute tenue non réglementaire est pénalisée par les juges.
- Les vêtements spécialisés sont disponibles auprès du club (voir les moniteurs)
- Pour ce faire **une bourse aux vêtements** est organisée au sein de l'association.

4- PARTICIPATION AUX COMPETITIONS ET STAGES

- **Les compétitions font partie des fonctions du gymnaste.**
- Elles sont **obligatoires** dans les groupes de compétitions. Une absence trop fréquente aux compétitions peut entraîner une exclusion de l'équipe des compétitions.
- Les trajets aller-retour pour se rendre sur les lieux des compétitions sont à la charge des parents mais des regroupements - peuvent être organisés.
- Les enfants et les parents doivent être présents sur le lieu de la compétition à l'heure précisée par l'entraîneur et attendre le palmarès pour repartir.

5-FRAIS d' engagement AUX COMPETITIONS

- a. Les frais d'engagement aux compétitions sont pris en charge par le club.
- b. Si la compétition nécessite une ou plusieurs nuitées, une participation financière pourra être demandée (hébergement, repas, déplacement).

- c. **Si votre enfant est inscrit à une compétition ou un stage et qu'il ne vient pas, sans justificatif, les frais d'inscription engagés par La Bourguignonne, seront à rembourser par les parents**
- d. **Les entraîneurs** ont la charge de sélectionner les participants aux compétitions, de composer les équipes et de décider des mouvements présentés. Leur décision est sans appel et ne peut être contestée.
- e. Rappel : en cas de nombres de juges insuffisant (il en faut 1 par équipe), les moniteurs seront contraints de limiter le nombre d'équipes inscrites.

6-STAGES :

Pour les gymnastes participant à un stage :

- a. **Stages de formation à l'encadrement ou de juges** : Les frais sont pris en charge par La Bourguignonne. En contre -partie le gymnaste s'engage à aider pendant 2 saisons.
- b. **Stages de Perfectionnement au sein du club, du CD 21 ou de la Ligue** : frais à la charge de la Bourguignonne

7-ACTIVITES POUR ADULTES

- a. Les cours ont lieu de septembre à juin, sauf pendant les congés scolaires, exceptés pour la randonnée et cours de rattrapage
- b. Les lieux pour les activités pour adultes qui ne peuvent pas se faire dans la salle gymnastique du Centre sportif, seront choisis par la Présidente en accord avec la mairie de Meursault. Une convention sera établie.

8-ACCIDENT :

- a. L'entraîneur est tenu de prévenir dans l'ordre suivant : les pompiers, les parents ou représentants légaux, le Président ou un membre du bureau.

9 - PARTICIPATION A LA VIE DE L'ASSOCIATION

- a. Participation au gala d'hiver pour tous les enfants
- b. Participation aux manifestations organisées ponctuellement.
- c. A ces occasions, nous avons besoin de tous les parents ou adultes bénévoles des autres cours. Vous serez sollicités quelques jours à l'avance.

- d. Lors d'une compétition organisée par la Bourguignonne, les parents des enfants concernés doivent participer à son organisation(préparation de la salle de gym, prévoir repas des juges et le service, organiser les stands gaufres, crêpes, sandwichs, achat du ravitaillement, prévoir vin d'honneur, ranger la salle après la compétition)
-